



4^{ème} Pôle
ESPACE PUBLIC ET PATRIMOINE
41 – Direction Environnement et Services Urbains
412 – Eau

Affaire suivie par : JR GARAUD
☎ 03 89 32 58 39
jean-roch.garaud@mulhouse-alsace.fr

Mairie d'Illzach
B.P.09
68311 ILLZACH CEDEX

A L'attention de Christine HOANG

Le 10 décembre 2021

Objet : Avis sur demande de Permis d'Aménager

Réf : PA 068 154 21 D 0003 – BRUNSCHWIG Frères – rue Hoffet

Madame,

En réponse à votre demande pour l'avis du permis d'aménager cité en référence, je vous informe que la viabilisation en vue du lotissement sur le ban communal de la ville d'Illzach pourra être raccordée au réseau public d'adduction d'eau potable sur la conduite de DN 150 mm rue Hoffet.

La partie réseau du futur lotissement voué à une rétrocession fera l'objet d'une **convention entre le lotisseur et le Service de l'Eau de Mulhouse qui assurera la Maîtrise d'œuvre**. Cette convention devra être passée au stade des études avant attribution des marchés de travaux.

Plusieurs poteaux incendie devront être implantés afin d'assurer la défense incendie. **Compte tenu de la présence de terres polluées, la conduite devra être revêtue d'une protection polyuréthane ou polyéthylène et les remblais seront en grave naturelle D21 calibrée 0/31,5.**

Pour le principe, chaque parcelle sera ensuite alimentée par la pose d'un branchement avec mise en place d'un regard de comptage en limite de propriété.

La conduite et les branchements situés sur le ban communal de Kingersheim pourront être alimentés par la conduite en provenance de la ville d'Illzach par le biais d'une convention ou alimentés par un débitmètre à partir du futur réseau à poser sur le ban communal de la ville d'Illzach.

La maîtrise d'œuvre, gestion et entretien de ce réseau serait alors du ressort de la ville de Kingersheim.

Une concertation entre les services de la Ville d'Illzach, Ville de Kingersheim et Service de l'Eau de Mulhouse serait souhaitable afin de définir les responsabilités et modalités de raccordements.

Pour de plus amples détails sur les modalités du raccordement, vous pouvez contacter Jean-Roch GARAUD au 03.89.32.58.39., technicien du service de l'Eau de Mulhouse.

Restant à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Ingénieur,

Mickaël FREUDENREICH



4^{ème} Pôle
ESPACE PUBLIC ET PATRIMOINE
41 – Direction Environnement et Services Urbains
412 – Eau

Affaire suivie par : JR GARAUD
☎ 03 89 32 58 39
jean-roch.garaud@mulhouse-alsace.fr

Mairie d'Illzach
B.P.09
68311 ILLZACH CEDEX

A L'attention de Christine HOANG

Le 2 novembre 2021

Objet : Avis sur demande de Permis d'Aménager

Réf : PA 068 154 21 D 0003 – BRUNSCHWIG Frères – rue Hoffet

Madame,

En réponse à votre demande pour l'avis du permis d'aménager cité en référence, je vous informe que la viabilisation en vue du lotissement pourra être raccordée au réseau public d'adduction d'eau potable sur la conduite de DN 150 mm rue Hoffet.

La partie réseau du futur lotissement voué à une rétrocession fera l'objet d'une **convention entre le lotisseur et le Service de l'Eau de Mulhouse qui assurera la Maîtrise d'œuvre**. Cette convention devra être passée au stade des études avant attribution des marchés de travaux.

Plusieurs poteaux incendie devront être implantés afin d'assurer la défense incendie.

Pour le principe, chaque parcelle sera ensuite alimentée par la pose d'un branchement avec mise en place d'un regard de comptage en limite de propriété.

Le diamètre des conduites et des compteurs seront déterminés suivant les besoins en eau formulés par le pétitionnaire. Le raccordement de la conduite de branchement à l'aval du compteur est à la discrétion du pétitionnaire.

Pour de plus amples détails sur les modalités du raccordement, vous pouvez contacter Jean-Roch GARAUD au 03.89.32.58.39., technicien du service de l'Eau de Mulhouse.

Restant à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Ingénieur,


Mickaël FREUDENREICH